

PRESTATIONS SOCIALES

Dossier – 2022 -

Dossier à fournir **obligatoirement et uniquement avec votre 1^{ère} demande de prestation**
au titre de l'année civile 2022

RENSEIGNEMENTS

	Demandeur		Conjoint (e) ou concubin (e)	
N° INSEE (sécurité sociale)				
Nom d'usage (nom d'épouse) doit correspondre à la carte d'identité et au RIB				
Nom de famille (nom de naissance)				
Prénom				
Date de naissance				
Commune de naissance				
Adresse personnelle N° de téléphone				
Adresse électronique				
Situation familiale du demandeur	☐ Célibataire ☐ Veuf (ve) (1) ☐ Divorcé(e) ☐ PACS	☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Vie maritale		
	Depuis le			
Situation professionnelle	☐ en activité ☐ en retraite Depuis le	☐ autre (préciser) Depuis le	☐ en activité ☐ en retraite Depuis le	☐ autre (préciser) Depuis le
	Grade du demandeur			
Profession du conjoint				
Dénomination et adresse complète du lieu d'exercice				
Position du demandeur	☐ Fonctionnaire ☐ titulaire ☐ Fonctionnaire stagiaire ☐ Non titulaire : contrat du au ☐ Retraité(e) : dernier grade : dernière affectation : ☐ Veuf (ve) ou orphelin d'un agent de l'éducation nationale : Nom et prénom de l'agent décédé : Dernier grade : Dernière affectation :			

Les informations communiquées sont utilisées dans le cadre de la gestion de diverses prestations d'action sociale.

L'agent peut, en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, demander à y avoir accès et dispose d'un droit de rectification

ENFANTS à charge au moment de la demande	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

[illegible]

RÉFÉRENCES BANCAIRES OU POSTALES

IBAN :FR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés et avoir fourni toutes les pièces justificatives cochées et demandées (ci-après)

Je m'engage à signaler à l'administration tout changement qui pourrait intervenir dans ma situation au cours de la période de validité du présent dossier.

Signature :

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses **déclarations (article L.554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal)**. **L'organisme débiteur peut** vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

DETERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL ACADEMIQUE ET DU QUOTIENT FAMILIAL

REVENUS ANNUELS PERÇUS EN 2020 PAR L'ENSEMBLE DES PERSONNES VIVANTS AU FOYER AU MOMENT DE LA DEMANDE

Aide à la détermination du Quotient Familial Académique (QFA) pour les ASIA

(A) Revenu Fiscal de Référence –RFR- (voir avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020)	
(B) Nombre de parts (voir tableau ci-dessous *)	
QUOTIENT FAMILIAL ACADEMIQUE = (A) divisé par (B)	=

		Nombre de parts
(*)	Agent seul	1
	Agent + conjoint	2
	Agent + conjoint + enfant(s)	2 + 0,5 par enfant en garde exclusive ou 0,25 par enfant en garde alternée au moment de la demande
	Agent seul + enfant(s) en garde exclusive	1 + 0,5 si " T" mentionné sur l'avis fiscal + 0,5 par enfant à charge au moment de la demande
	Agent seul + enfant(s) en garde alternée	1 + 0,25 si "T" mentionné sur l'avis fiscal + 0,25 par enfant par enfant à charge au moment de la demande

Aide à la détermination du Quotient Familial (Q.F.) pour les PIM

(A) Revenu brut global (voir avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020)	
(B) Nombre de parts fiscales selon la composition de la famille au moment de la demande	
QUOTIENT FAMILIAL = (A) divisé par (B)	=

NB

- veuvage, séparation dans l'année N, neutralisation des ressources du conjoint sur présentation de pièces justificatives.
- mariage, PACS ou concubinage au cours de l'année N, seront pris en compte les revenus N-2 des deux personnes
- en cas d'enfant(s) à charge, non rattaché(s) fiscalement, prendre en compte les revenus

Pièces à fournir obligatoirement

Si vous n'avez jamais demandé des prestations sociales auprès du bureau d'action sociale du rectorat – cocher les pièces fournies –

- ☐ Le dossier initial 2022 complété et signé
 - ☐ Relevé d'identité postal ou bancaire portant le même nom d'usage et prénom que celui indiqué en page 1 de ce dossier
 - ☐ Dernier arrêté d'affectation pour les agents en activité
 - ☐ Arrêté de placement en position de retraite, pour les retraités
 - ☐ Contrat de travail ou arrêté d'affectation pour les agents non titulaires
 - ☐ Dernier bulletin de salaire
 - ☐ Livret de famille
page afférant à la situation familiale et aux enfants (en cas de séparation ou de divorce fournir la notification pour la garde de(s) l'enfant(s))
 - ☐ Contrat de PACS
 - ☐ Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (toutes les pages)
Combien d'avis d'imposition à fournir ?
 - Vous êtes mariés, pacsés ou vous vivez maritalement **au moment de la demande**: celui du ménage ou celui de chaque membre du couple même si vous n'étiez pas ensemble en 2020)
 - Vous vous êtes mariés en 2020 : 3 (celui de chaque membre du couple en qualité de célibataire et celui en commun)
 - Vous étiez rattaché au foyer fiscal de vos parents : 1 (celui des parents)
-  si vous avez un ou plusieurs enfant(s) à charge au sens de l'action sociale non rattaché(s) fiscalement à votre foyer fiscal, joindre l'avis d'imposition de ou des enfants
- ☐ Certificat de scolarité ou Contrat d'apprentissage ou Attestation de Pôle Emploi pour tous les enfants à charge ⁽³⁾
de 16 ans à 24 ans (y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas de prestation)

(3) L'âge limite pour la notion d'enfant à charge au titre de l'action sociale d'initiative académique est de 25 ans (date anniversaire) au moment de la demande.



d'autres pièces justificatives peuvent être demandées sur les imprimés de la prestation

Si vous avez déjà bénéficié de prestations sociales au cours des années antérieures auprès du bureau d'action sociale du rectorat – cocher les pièces fournies –

- ☐ Le dossier initial 2022 complété et signé
 - ☐ Dernier bulletin salaire
 - ☐ Contrat de travail ou arrêté d'affectation pour les agents non titulaires
 - ☐ Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (toutes les pages)
Combien d'avis d'imposition à fournir ?
 - Vous êtes mariés, pacsés ou vous vivez maritalement **au moment de la demande**: celui du ménage ou celui de chaque membre du couple même si vous n'étiez pas ensemble en 2020)
 - Vous vous êtes mariés en 2020 : 3 (celui de chaque membre du couple en qualité de célibataire et celui en commun)
 - Vous étiez rattaché au foyer fiscal de vos parents : 1 (celui des parents)
-  si vous avez un ou plusieurs enfant(s) à charge au sens de l'action sociale non rattaché(s) fiscalement à votre foyer fiscal, joindre l'avis d'imposition de ou des enfants
- ☐ Certificat de scolarité, Contrat d'apprentissage ou attestation de Pôle Emploi pour les enfants à charge de plus de 16 ans
- ☐ Tout changement survenu depuis le dépôt de votre dossier des années antérieures, doit être justifié (nouveau RIB portant le même nom et prénom que celui indiqué en page 1 de ce dossier, nouvel arrêté d'affectation, naissance, divorce, veuvage, certificat de scolarité, etc.....)



d'autres pièces justificatives peuvent être demandées sur les imprimés de la prestation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Académie de Dijon Prog : Centre de coût : RECSAXO021 N° pièce :	Date : Lieu :
---	------------------